

Amundi Australia S&P/ASX 200 UCITS ETF Dist

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2026

ACTIONS

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **54,58 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/06/2026**
Actif géré : **135,42 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU0496786905**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence : **100% S&P ASX 200 (VALO)**
Date du dernier coupon : **09/12/2025**
Derniers Coupons par part : **1,53 (EUR)**
Date de la première VL : **26/03/2010**
VL de lancement : **33,04 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Amundi Australia (S&P/ASX 200) UCITS ETF - Dist est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence S&P/ASX 200 Net Total Return.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

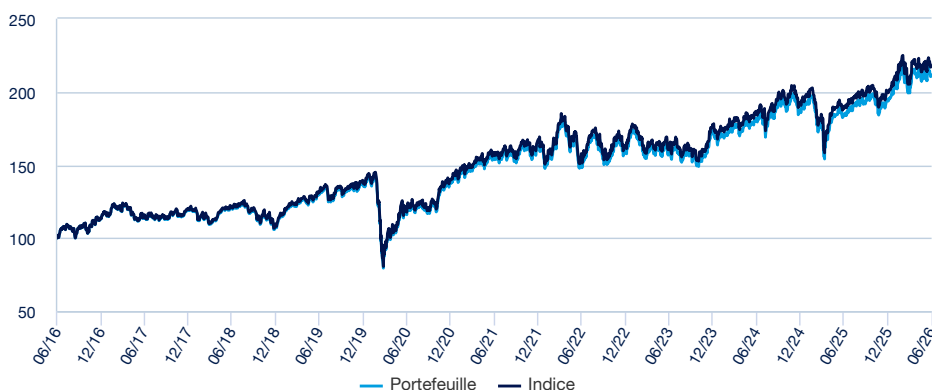
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	12,76%	14,46%	19,13%
Volatilité de l'indice	12,76%	14,46%	19,14%
Tracking Error ex-post	0,00%	0,01%	0,25%
Ratio de sharpe	1,01	0,47	0,31

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le 31/12/2025	1 mois 29/05/2026	3 mois 31/03/2026	1 an 30/06/2025	3 ans 30/06/2023	5 ans 30/06/2021	Depuis le 26/03/2010
Portefeuille	8,99%	-1,12%	5,93%	14,61%	32,65%	35,93%	182,61%
Indice	9,14%	-1,10%	6,00%	14,94%	33,60%	37,60%	186,49%
Ecart	-0,15%	-0,02%	-0,07%	-0,33%	-0,94%	-1,67%	-3,89%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	4,28%	7,42%	8,81%	-2,19%	18,21%	1,51%	24,63%	-8,75%	5,38%	13,86%
Indice	4,55%	7,64%	9,04%	-1,92%	18,58%	1,90%	25,10%	-8,41%	5,75%	14,24%
Ecart	-0,27%	-0,22%	-0,23%	-0,26%	-0,36%	-0,39%	-0,47%	-0,34%	-0,37%	-0,38%

Les performances des ETF de distribution sont calculées en réinvestissant les dividendes dans la performance de l'ETF

* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTIONS ■

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice S&P/ASX 200 Net Total Return est composé des 200 premières sociétés australiennes. Il couvre environ 80% de la capitalisation boursière du pays. L'indice est pondéré par la capitalisation flottante. La méthodologie est disponible sur www.indices.standardandpoors.com

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**
Exposition : **Australie**

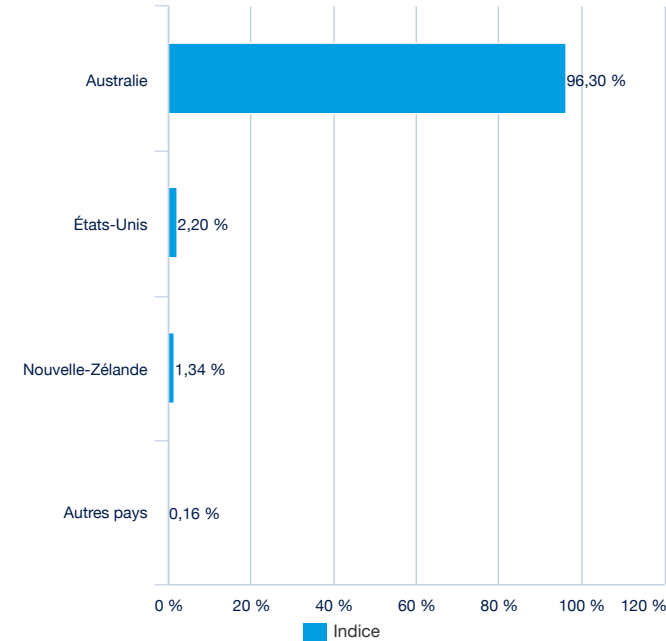
Nombre de valeurs : **200**

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

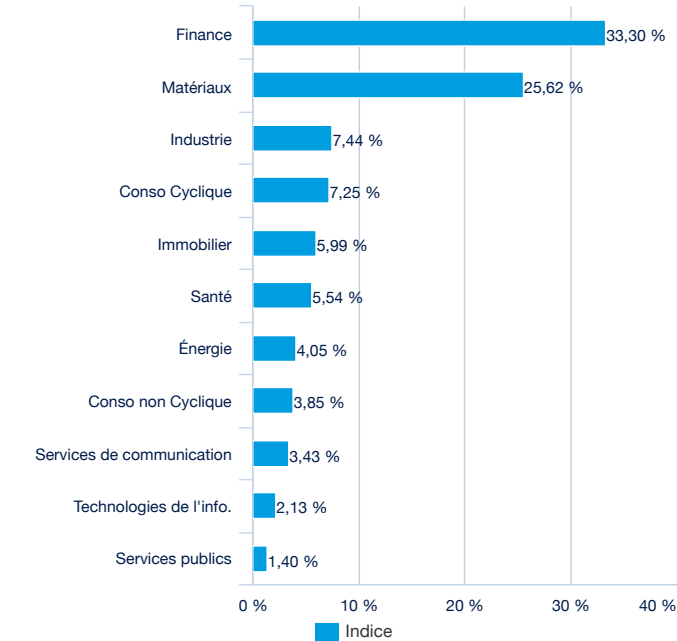
	% d'actifs (indice)
BHP GROUP LTD	11,31%
COMMONWEALTH BK AUST	10,32%
WESTPAC	4,51%
NAT AUSTRALIA BANK	4,35%
ANZ GROUP HOLDINGS LTD	3,99%
WESFARMERS LTD	3,85%
MACQUARIE GROUP	3,32%
RIO TINTO LTD	2,40%
GOODMAN GROUP	2,38%
TELSTRA GROUP LTD	2,13%
Total	48,57%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)





ACTIONS ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	26/03/2010
Date de la première VL	26/03/2010
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	LU0496786905
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,40%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Berne Exchange	USD	LYAU2 BW	LAUUIV	LYAU2.BN	LAUUINAV=SOLA
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	LPU GY	AU2IV	LPU.DE	AU2INAV=SOLA
LSE	USD	LAUU LN	LAUUIV	LAUU.L	LAUUINAV=SOLA
Euronext Milan	EUR	AUST IM	AU2IV	AUST.MI	AU2INAV=SOLA

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
 90 bd Pasteur
 CS 21564
 75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info-etf@amundi.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

ACTIONS ■

Fournisseurs d'indices

LE COMPARTIMENT ETF N'EST EN AUCUNE FAÇON SPONSORISÉ, AVALISÉ, VENDU OU PROMU PAR STANDARD & POOR'S OU SES AFFILIÉS (« S&P »). S&P N'ÉMET AUCUNE DÉCLARATION, CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ATTENTION DES PORTEURS DE PARTS DU COMPARTIMENT OU DE TOUT MEMBRE DU PUBLIC QUANT À L'OPPORTUNITÉ D'UN INVESTISSEMENT DANS DES TITRES EN GÉNÉRAL OU DANS LE COMPARTIMENT EN PARTICULIER OU QUANT À LA CAPACITÉ DE L'INDICE À RÉPLIQUER LA PERFORMANCE DE CERTAINS MARCHÉS FINANCIERS ET/OU SEGMENTS DE CERTAINS MARCHÉS FINANCIERS ET/OU DE GROUPES OU CATÉGORIES D'ACTIFS. L'UNIQUE RELATION DE S&P AVEC AMUNDI REPOSE SUR L'OCTROI SOUS LICENCE DE CERTAINES MARQUES DÉPOSÉES, NOMS COMMERCIAUX ET DE L'INDICE, QUI EST DÉFINI, CONSTITUÉ ET CALCULÉ PAR S&P SANS TENIR COMPTE D'AMUNDI NI DU COMPARTIMENT. S&P N'EST NULLEMENT TENUE DE PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS D'AMUNDI LORS DE LA DÉFINITION, DE LA COMPOSITION OU DU CALCUL DE L'INDICE. S&P N'EST RESPONSABLE NI DE LA DÉTERMINATION DES COURS ET DE LA VL DU COMPARTIMENT, NI DU CALENDRIER D'ÉMISSION/DE VENTE DE SES TITRES, PAS PLUS QUE DE LA DÉFINITION OU DU CALCUL DE L'ÉQUATION PERMETTANT LA CONVERSION EN NUMÉRAIRE DE SES ACTIONS, TOUTES ACTIVITÉS AUXQUELLES L'AGENCE NE PREND AUCUNE PART. S&P N'A AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ QUANT À L'ADMINISTRATION, LA COMMERCIALISATION OU LA NÉGOCIATION DU COMPARTIMENT. S&P NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE NI L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE, NI DES DONNÉES Y FIGURANT, ET NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU INTERRUPTION S'Y RAPPORTANT. S&P NE DONNE AUCUNE GARANTIE, NE POSE AUCUNE CONDITION NI NE FORMULE AUCUNE DÉCLARATION, EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT, QUANT AUX RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR AMUNDI, LES INVESTISSEURS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, ET PROVENANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE INFORMATION Y FIGURANT. S&P NE DONNE AUCUNE ESPÈCE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS CONCERNANT TOUTE QUALITÉ MARCHANDE OU ADÉQUATION À UN OBJET OU USAGE PARTICULIER, AU TITRE DE L'INDICE OU DES DONNÉES Y FIGURANT. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES), RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE DONNÉE Y FIGURANT, MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVERTIE DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

Avertissement

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site amundiETF.fr. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur amundiETF.com. La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : amundiETF.com. Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent. Amundi Suisse SA est autorisée en Suisse en tant que distributeur de placements collectifs de capitaux. Amundi Suisse SA distribue en Suisse et à partir de la Suisse des placements collectifs de capitaux gérés par Amundi S.A. et /ou Amundi Luxembourg. A ce titre, Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et/ ou d'Amundi Luxembourg, une rémunération au sens de l'article 34 al. 2bis de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux. Cette rémunération peut représenter une partie des commissions de gestion prévues dans le prospectus. Toute information complémentaire sur l'existence, la nature et le mode de calcul de la rémunération perçue par Amundi Suisse SA dans le cadre de son activité de distribution en Suisse ou à partir de la Suisse, peut être fournie sur demande écrite adressée à Amundi Suisse SA 6-8 rue de Candolle 1205 Genève Suisse. La distribution de ce fonds en Suisse vise exclusivement des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans la LPCC et son ordonnance d'exécution. Le Fonds n'est pas approuvé par la FINMA en vue d'une distribution à des investisseurs non-qualifiés. Les DICI, prospectus, règlements, rapports annuels et/ou semestriels des Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès du représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) SA, route de Signy 35, 1260 Nyon. Dans le cadre de la distribution en Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant. CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA, 4 Quai Général-Guisan, 1204 Genève, agit comme service de paiement des Fonds en Suisse. Uniquement pour les fonds SFDR 8 et SFDR 9 Veuillez noter que ce fonds est géré de manière passive et réplique un indice sous-jacent dont la méthodologie vise à fournir une large exposition au marché sans appliquer d'exclusions ou d'intégration ESG. Par conséquent, vous pouvez être exposé à des titres susceptibles d'être impliqués dans de sérieuses controverses, comportant des risques ou ayant un impact négatif sur les facteurs de durabilité. Veuillez-vous référer à la documentation juridique et à la méthodologie de l'indice pour plus de détails. Si vous souhaitez envisager une alternative ESG, vous trouverez un large éventail d'options dans notre gamme d'investissement responsable.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.